

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice

Numéro de la
résolution

Province de Québec
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
École Saint-Patrice

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le
14 septembre 2021 à 18 h 45 par visioconférence via l'application TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine Hébert, parent
Patricia Tétreault, parent
France Leblanc, parent
Karine Verstricht, parent
Lucy Bournival, parent

Jacynthe Boyer, parent
Frederic Weekers, parent
Marie-France Tremblay, parent
Stéphanie Lebel, parent
Daniel Martin, parent

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Jean-François Fortin, directeur
Isabelle Doiron, secrétaire d'école

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 45

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le directeur constate le quorum et ouvre la séance.

2. Mot de bienvenue de la direction

a) Présentation du personnel

Monsieur Fortin souhaite la bienvenue à tous les parents et présente les membres du personnel de l'école. Il fait ensuite un survol du projet éducatif de l'école, mentionne les 3 valeurs du projet, collaboration, engagement et respect, et fait état des priorités de l'école pour l'année 2021-2022.

b) Informations générales

COVID- 19

Monsieur Fortin mentionne que les règles de la santé publique ont été assouplies et qu'il n'y a plus de bulles-classes en ce début d'année scolaire. Tous les élèves sont sur le même horaire aux récréations.

Clientèle scolaire

Ouverture d'une classe de maternelle 5 ans et de deux classes multi-âges en 3^e/4^e et en 5^e/6^e années.

3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Madame Lucy Bournival, parent, et résolu que Monsieur Jean-François Fortin préside l'assemblée.

Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.

AG #21-22-001

AG #21-22-002

Il est proposé par Monsieur Daniel Martin, parent, et résolu que Madame Isabelle Doiron soit autorisée à assister à la présente assemblée et y agisse comme secrétaire d'assemblée.

Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice

AG #21-22-003	<p>4. Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par Monsieur Frederic Weekers, parent, et résolu que l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.</p>
AG #21-22-004	<p>5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 15 septembre 2020 Il est proposé par Madame Stéphanie Lebel, parent, et résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le 15 septembre 2020 soit adopté tel que déposé.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.</p>
	<p>6. Informations sur les opportunités de participation parentale à la vie de l'école Monsieur Fortin invite les parents à s'impliquer au sein du conseil d'établissement de l'école, du comité de parents du Centre de services scolaire ou de l'organisme de participation des parents. Il explique le rôle de chacune de ces instances et donne un aperçu des exigences pour les participants. Il précise que le nombre de rencontres du conseil d'établissement sera de 10 ou moins pendant l'année scolaire.</p>
	<p>7. Rapport annuel 2020-2021 (projet) Un projet de rapport annuel sera présenté aux membres du conseil d'établissement lors de la prochaine rencontre. Faisant suite à son approbation par le conseil, le rapport annuel sera diffusé aux parents. L'année 2020-2021 a été exceptionnelle à plusieurs points de vue. Nous avons souligné dans ce rapport la grande résilience des élèves et leurs efforts soutenus pour retrouver une vie scolaire plus normale.</p>
	<p>8. Période de questions pour éclaircissements Il n'y a pas de questions.</p>
AG #21-22-005	<p>9. Nomination d'un président d'élection Il est proposé par Madame Martine Hébert, parent, et résolu que Monsieur Fortin préside les élections aux différents postes de représentants des parents.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.</p>
	<p>10. Procédure d'élection aux postes de représentants au conseil d'établissement</p> <p>11. Nomination de deux scrutateurs d'élection, s'il y a lieu Pour l'année scolaire 2021-2022, il y a seulement 2 postes de substitut à combler au sein du conseil d'établissement, le mandat des cinq personnes élues l'an dernier se poursuivant pour une deuxième année. Le mandat pour un poste de substitut est d'une durée de 1 an.</p> <p>Afin d'éviter d'alourdir le déroulement de l'assemblée, les parents conviennent de passer outre la nomination de deux scrutateurs et l'adoption de la procédure d'élection pour passer immédiatement à l'appel des candidatures. Le président d'assemblée accède à cette demande.</p>
AG #21-22-006	<p>12. Élection aux postes de représentants au conseil d'établissement (Deux substituts) Les candidatures suivantes sont reçues par le président d'élection :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lucy Bournival se propose elle-même à titre de substitut. <p>ATTENDU QUE Madame Bournival est la seule personne à se porter candidate ;</p> <p>Il est proposé par Madame Martine Hébert, parent, et résolu que Madame Lucy Bournival soit élue par acclamation au conseil d'établissement de l'école à titre de membre substitut.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.</p>

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
de l'école Saint-Patrice

AG #21-22-007	<p>13. Élection d'un parent du conseil d'établissement au poste de représentant au comité de parents et son substitut</p> <p>Le directeur souligne qu'il y a lieu d'élire un parent membre du conseil d'établissement au comité de parents du Centre de services scolaire. Il est aussi possible d'élire un substitut à ce représentant. Le mandat est d'une durée de 1 an.</p> <p>Monsieur Daniel Martin se propose comme représentant au comité de parents.</p> <p>ATTENDU QUE Monsieur Martin est la seule personne à se porter candidat ;</p> <p>Il est proposé par Madame Stéphanie Lebel, parent, et résolu que Monsieur Daniel Marin soit élu par acclamation comme représentant au comité de parents.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité par visioconférence.</p>
AG #21-22-008	<p>14. Décision quant à la mise en place d'un Organisme de participation des parents (OPP)</p> <p>Le directeur explique les besoins de l'école quant au bénévolat et à l'implication des parents.</p> <p>Il est proposé par Madame Marie-France Tremblay, parent, et résolu qu'un organisme de participation des parents soit formé pour l'année 2021-2022 et qu'il soit nommé « OPP École Saint-Patrice ».</p> <p>Les personnes suivantes feront partie de l'OPP : Lucy Bournival, Marie-France Tremblay, Martine Hébert, Karine Verstricht, Stéphanie Lebel et Jacynthe Boyer.</p> <p style="text-align: right;">Proposition acceptée à l'unanimité par visioconférence.</p>
AG #21-22-009	<p>Il est proposé par Madame Lucy Bournival, parent, et résolu que d'autres personnes pourront se joindre aux membres de l'OPP après la présente assemblée, qu'elles soient parent ou non.</p> <p style="text-align: right;">Proposition acceptée à l'unanimité par visioconférence.</p>
AG #21-22-010	<p>15. Levée de l'assemblée générale à 19 h 20</p> <p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Daniel Martin, parent, et résolu que la séance soit levée.</p> <p style="text-align: right;">Proposition acceptée à l'unanimité par visioconférence.</p>
	<p style="text-align: center;">_____ Président(e) d'assemblée</p> <p style="text-align: center;">_____ Le directeur</p>